UNIVERSITÉ IMPÉRIALE DE FRANCE.

ACADÉMIE DE DOUAI.

SÉANCE ANNUELLE

DE RENTRÉE

DES FACULTÉS

DE DROIT, DES SCIENCES ET DES LETTRES

18 NOVEMBRE 1867.

COMPTES-RENDUS

DES TRAVAUX DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1866-67.

Douai.—Imp. O. DUTHILLŒUL et A. LAIGLE, 12, rue des Procureurs.

UNIVERSITÉ IMPÉRIALE DE FRANCE.

ACADÉMIE DE DOUAI.

SÉANCE ANNUELLE

DE RENTRÉE

DES FACULTÉS.

La séance solennelle de rentrée des Facultés de Droit, des Sciences et des Lettres, a eu lieu à Douai, le lundi 18 Novembre, à une heure, dans la grande salle des cérémonies de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Fleury, Recteur de l'Académie, officier de la Légion-d'Honneur, assisté de MM les Inspecteurs du ressort.

L'importance de cette solennité avait attiré à Douai un nombreux concours de notabilités et de fonctionnaires venus des différents départements de la circonscription Académique. M. Paul, Premier Président de la Cour Impériale ; Mgr. Lequette, Evêque d'Arras ; M. Morcrette, Procureur-Général près la Cour Impériale de Douai ; M le baron Treuille de Beaulieu,

Général commandant l'Artillerie de la 3e Division ; M. Porion, Colonel-commandant la Place ; M. Hugon, Lieutenant-colonel d'Artillerie ; M. Fournès , Commandant du 1er bataillon de chasseurs ; M. Asselin , Maire de la ville ; M. Deusy , Président du Tribunal civil de Douai ; M. Sauvage , Procureur Impérial près le même Tribunal ; M. Wallon-Capelle , Vicaire-Général d'Arras ; M. l'abbé Van Drival , Chanoine d'Arras ; M. l'abbé Héroguer, Grand-Doyen de St-Pierre ; M. l'abbé Lefebvre , Doyen de Notre-Dame ; M. l'abbé Bataille , Doyen de St-Jacques, étaient au premier rang, réunis autour de M. le Président.

A droite et à gauche siégeaient MM. les Doyens et Professeurs des Facultés de Droit , des Sciences et des Lettres ; MM. les Directeurs des Ecoles préparatoires de Médecine et de Pharmacie de Lille et d'Arras ; MM. les Proviseurs des Lycées de Douai , de Lille et de St-Quentin ; MM. les Professeurs du Lycée de Douai , tous revêtus du costume officiel et des insignes de leurs grades.

Dans l'enceinte , aux places réservées , on distinguait des membres de la Cour impériale, du Tribunal, du Conseil municipal , des officiers de la garnison , un grand nombre d'Ecclésiastiques et des fonctionnaires de tout ordre.

M. le Recteur, ayant déclaré la séance ouverte, a prononcé le discours suivant

Monseigneur, Messieurs,

C'est aujourd'hui la fête des Facultés de notre ressort académique. Je voudrais, dans une telle solennité, ne vous exposer que des considérations pas trop indignes, et des professeurs éminents qui en sont l'honneur comme la force, et de l'auditoire d'élite réuni dans cette enceinte Sachant à quel point votre temps est précieux, nous abordons immédiatement notre sujet : les rapports de l'individu avec l'Etat, dans le passé, surtout dans le présent, et les difficultés, les écueils, que le nouvel ordre de choses présente à la jeunesse.

L'un des vétérans de cette Cour impériale de Douai où l'étude du Code n'a jamais entravé celle des Lettres, de l'Histoire, de la Philosophie, s'exprime ainsi dans son beau travail sur *les Lois de Dieu dans l'Histoire :* « A mesure que l'état social prend plus d'extension, la personnalité humaine s'épanouit et se complète. Dans l'ordre politique, chaque individu obtient des garanties et acquiert même une somme de liberté qui s'accroît de plus en plus. Lui, qui primitivement n'était peut-être qu'un instrument dans la main d'un maître, qu'un vassal sous l'autorité d'un supérieur, devient un sujet

protégé par les lois, et progressivement un citoyen jouissant de prérogatives importantes. Sa responsabilité s'augmente, il est vrai, en proportion de sa liberté. Plus il a de facultés à déployer, plus son libre arbitre est engagé. Mais tandis que l'épreuve à laquelle il est soumis devient ainsi plus étendue et plus laborieuse, sa sphère d'action s'agrandit, et plus le succès exige d'efforts, plus le triomphe est noble et élevé. »

Ces quelques lignes, Messieurs, fruit de savantes méditations, contiennent en raccourci toute l'histoire, et très-exacte, de l'individu. Aux premiers jours du monde, sous les Patriarches, quand l'Etat ne formait qu'une grande famille où le chef se confondait avec le père, quel rôle restait-il à l'individu, si ce n'est celui de fils soumis. Dans les républiques anciennes, si le citoyen était roi, décrétant par ses votes la paix, la guerre, de quelles pesantes chaînes n'était-il pas accablé comme individu ! En présence de lois qui réglaient jusquà ses vêtements, jusqu'à son manger, non-seulement lui-même ne s'appartenait pas, mais il ne pouvait disposer non plus de ses enfants, ainsi que lui propriété de l'Etat. En un mot, chez l'homme libre, l'individu était un esclave presque aussi assujetti, aussi tyrannisé, que le malheureux vendu sur les marchés de Sparte, d'Athènes ou de Rome. Le moyen âge remplace l'antiquité, sans que l'individu y ait beaucoup gagné. Si le servage s'y substitue à l'esclavage, la Féodalité n'est-elle pas au point de vue politique, malgré la révolution communale, un immense réseau aux mille mailles plus ou moins serrées, que personne

ne pouvait rompre complétement, et qui s'étendait sur l'Europe entière. Au point de vue religieux, la tolérance se trouvait si incompatible avec les sentiments, avec les principes de la société de cette époque, que même au seizième siècle, dans ce grand déchirement de l'Eglise produit par le protestantisme, les novateurs ne repoussaient pas moins que Rome la liberté de penser. Les supplices ordonnés par Elisabeth au nom de la Réforme, ne rappelaient que trop exactement les rigueurs de l'Inquisition espagnole, et cependant c'était d'ailleurs une grande Reine dont le peuple anglais continue à chérir la mémoire. Sous la monarchie absolue des temps modernes, les mœurs s'adoucissent, mais sans préserver l'individu d'avoir à compter avec la Bastille et les lettres de cachet. Les douanes intellectuelles ne sont ni moins sévères ni moins minutieuses que celles qui entravent tout commerce de nation à nation, de province à province. C'est donc seulement au dix-neuvième siècle que l'individu a pris pleine possession de lui-même. Idées religieuses, idées philosophiques, idées politiques, idées économiques, autant de domaines différents où rien n'arrête son essor, où il ne relève que de sa conscience.

Jamais, Messieurs, l'humanité n'avait assisté à un pareil spectacle, et quoiqu'il nous soit donné de le contempler depuis près d'un siècle, beaucoup de bons esprits n'ont pas encore pu s'y habituer. Convaincus de l'impossibilité de revenir sur leurs pas, ils n'avancent néanmoins qu'en tremblant. Ils n'envisagent même

qu'avec effroi ce que d'autres saluent comme l'irrésistible triomphe d'un progrès toujours croissant, comme l'avénement de cet âge d'or si faussement placé derrière nous qui au contraire marchions vers lui. Notre intention n'est nullement de nous faire juge des craintes des premiers, de la confiance des seconds, et au milieu des péripéties de la lutte engagée entre le passé et l'avenir, entre ce qui a été et ce qui sera, de prétendre trancher ce difficile problème dont tant de générations auront encore à chercher la solution. Préoccupé avant tout des intérêts de la jeunesse, plein de sollicitude pour elle, ce que nous voulons examiner exclusivement, c'est la position que lui fait une liberté illimitée de croyance, de pensée, de critique, et c'est à vous, Messieurs les étudians, que s'adresseront plus directement nos dernières paroles.

On a dit de la guerre qu'elle était non seulement un mal parfois nécessaire, mais même un bienfait, parce qu'en mettant en présence de la mort, ce grand enseignement, des masses d'hommes pleins de vigueur, de vitalité, elle empêchait les caractères de s'amollir, les cœurs de se corrompre, les mœurs de se dépraver. La guerre intellectuelle, l'indépendance et le choc des opinions doivent jusqu'à un certain point procurer les mêmes avantages. Est-ce que les esprits ne grandissent point, ne se fortifient point par la discussion, par la contradiction ? Oui, très certainement, toutefois à une condition ; c'est que l'athlète armé de solides principes, mûri par l'étude, éclairé par de nombreuses comparaisons, éprouvé par les orages de la vie, se

trouvera suffisamment préparé pour la lutte. Un penseur profond, le plus illustre élève de Montesquieu dans la philosophie de l'histoire, M. Guizot, a dit : *Un frein, c'est une force.* Grande et belle parole que justifient l'histoire dans le passé, les faits dans le présent. Oui, Messieurs, le frein religieux est une force, le frein monarchique est une force, le frein de la famille, de l'autorité paternelle, est une force : malheur à ceux qui l'oublieraient.

Quels sont, par exemple, les véritables fondateurs des Etats-Unis, de cette démocratie la plus formidable qui ait encore étonné le monde ? Vous ne ferez certainement point un tel honneur à Raleigh, ce courtisan d'Elisabeth, malgré son incontestable vaillance et la découverte de la Virginie. Vous ne l'accorderez pas non plus aux aventuriers accourus sur ses traces, à ces chercheurs d'or, à ces déclassés de toutes les professions, échappés pour la plupart des prisons de l'Angleterre. Mais le 22 décembre 1620, débarquaient au cap Cod, d'un petit navire hollandais, une centaine de personnes, hommes, femmes, enfants. Jusqu'à ce jour la côte orientale de l'Amérique du Nord n'avait été qu'un théâtre de luttes sanglantes, de misères, de crimes, qui décimaient les premiers colons. A l'arrivée de la *Fleur de Mai*, ainsi s'appelait le navire, tout changea. C'est qu'elle portait dans ses flancs le frein religieux, c'est que les nouveaux venus étaient des Puritains qui ne demandaient au monde trouvé par Colomb qu'un coin de terre pour y prier Dieu à leur mode : voilà le véritable moment où ont été créés les Etats-Unis.

Quant au frein monarchique, les annales de l'Angleterre et de la France nous offrent à chaque pas les traces de sa salutaire influence, sans compter ce que nous voyons de nos jours. Mais à quoi bon rappeler ce qui a été dit tant de fois, et de la *loyalty* britannique, et de cette précieuse unité française, œuvre de nos rois, et des services rendus au pays par cette dynastie napoléonienne dont les épreuves les plus douloureuses pour la France ne sauraient diminuer la popularité. C'est plus loin de nous que je choisirai cette fois mon exemple. A la fin du siècle dernier, lorsque la Pologne expirante cherchait à reprendre vie, les plus braves, les plus intelligents de ses enfants, n'avaient confiance qu'en un seul remède, la répudiation de la monarchie élective, le retour à la monarchie héréditaire. La Russie et la Prusse en comprirent si bien l'efficacité qu'elles n'hésitèrent pas à violer toutes les lois divines et humaines pour en empêcher l'emploi, et la Pologne n'eut plus qu'à se coucher dans sa tombe. Sur notre frontière même, si quarante millions d'Allemands réclament depuis dix siècles, dix siècles de déchirements et d'impuissance, l'accomplissement de leur destinée, cette longue attente a tenu principalement au caractère électif de la couronne du saint empire romain.

Le frein paternel a-t-il besoin d'être expliqué, défendu ? Où apprendrons-nous le respect, si ce n'est au foyer domestique, et quand une telle école viendra à nous manquer, à qui rendrons-nous hommage, obéissance ? La république romaine s'appuyait avant tout

sur une double base, le respect des Dieux, la puissance du père de famille. Notre vieille société française, elle aussi, puisait une grande force dans la profonde déférence des enfants pour leurs parents, et la dissolution de la famille ne saurait manquer d'amener tôt ou tard celle de l'Etat.

Mais, Messieurs, si les nations de l'Europe ne peuvent se passer du triple frein dont nous venons de parler, croit-on qu'il soit moins nécessaire au jeune homme entrant dans le monde avec toutes les illusions de son âge, la fougue des passions, l'inexpérience et la présomption inséparables des premières années. A une époque où toutes les opinions se publient, s'affirment, aspirent à dominer, où les plus pernicieuses doctrines se présentent quelquefois sous les dehors les plus séduisants, parées de tous les charmes de la fiction et du style, comment une jeune imagination conservera-t-elle le sang-froid indispensable pour faire un bon choix? Le mal a la parole tout aussi largement que le bien : c'est à la fois la gloire et le péril de nos sociétés contemporaines. Un tel régime les tuera, ou elles atteindront un degré de sagesse, de force, de maturité, inconnu de tous les siècles précédents. Le triomphe, dans tous les cas, ne s'achètera qu'au prix d'innombrables victimes, témoins Werther en Allemagne, René et Obermann en France, peut-être aussi le trop réel Shelley, ce grand poète sans croyances, ami du sceptique Byron, en Angleterre. Que de rêveurs se sont crus capables de renouveler la face du monde, et n'ont pas eu la

force de supporter pour eux-mêmes le poids de l'existence ! Rien ne devait plus arrêter leur essor, une fois brisés tous les freins qui avaient jusqu'ici contenu, soutenu l'humanité, et ils n'ont trouvé que le désespoir et le suicide. Ah ! Messieurs, et vous surtout jeunes gens qui nous entendez, unissons-nous tous pour renverser du passé, ses abus, ses priviléges, ses injustices, si tant est qu'il en subsiste encore, mais au milieu de toutes ces ruines conservons du moins pour abri tutélaire les éternelles vérités qui sont le pain et la vie de l'homme.

M. le Président donne ensuite la parole à M. Blondel, Doyen de la Faculté de Droit, qui s'exprime ainsi :

Monsieur le Recteur, Messieurs,

Nous sommes parvenus à la 3e année d'existence de la Faculté de Droit de Douai, à celle qui devait donner la mesure exacte du développement normal de cette nouvelle institution.

Une Faculté à son début, alors même qu'elle réussit, éprouve néanmoins une dépréciation dans le nombre de ses élèves de 2e et 3e années ; des habitudes prises antérieurement ; ce qui vaut mieux : des liens d'affection entre les maîtres et les disciples, des influences professorales maintiennent un bon nombre d'étudiants dans le milieu où ils ont commencé leur droit. A l'appui de cette assertion, l'on peut citer Nancy : à son 1er trimestre de novembre, sa Faculté de Droit, également de récente création, comptait 70 inscriptions de 1re année, tandis qu'en 2e année il n'y en avait que 20 et en 3e année 4 !

Notre Faculté, grâce à la situation topographique de Douai, qui n'a pas seulement une valeur stratégique, ne s'est pas ressentie aussi vivement de cette cause inévitable d'infériorité numérique ; elle atteignit

tout d'abord le chiffre assez respectable de 183 inscriptions qui s'est élevé l'année suivante à 208.

Pour ce 1er trimestre de novembre, nous pouvons constater une notable et nouvelle augmentation, nous avons atteint le chiffre de 249 inscriptions :

92 de 1re année.
51 de 2e id.
72 de 3e id.
12 pour le doctorat.
22 pour la capacité.
———
249

A cette heure il serait assez difficile d'insinuer, comme cela avait eu lieu en 1865, que cette prospérité croissante est due à la crainte d'une terrible épidémie qui trouble parfois le moral des individus de la meilleure trempe et qui sévissait alors dans la capitale.

Nous avons eu au contraire dans la période qui vient de s'écouler à lutter contre une influence d'une tout autre nature : je veux parler de l'Exposition universelle. Elle a exercé son attraction jusqu'aux extrémités du monde et attiré les personnages les plus considérables de presque tous les royaumes ; il n'y avait donc rien de trop extraordinaire à supposer que les étudiants de la circonscription académique de Douai subiraient aussi son influence ; je n'invente pas, Messieurs, cette cause possible de désertion m'avait été signalée et elle s'est produite en effet pour deux ou trois élèves tout au plus à l'égard desquels les distractions artistiques et industrielles l'ont emporté sur les études sévères et un peu exclusives du Droit.

Pour notre part, ce singulier pronostic nous avait trouvé assez indifférent ; nous comptions sur le bon esprit de nos étudiants, sur les manifestations de leur sincère attachement pour leurs maîtres ; et tout en partageant l'enthousiasme général pour une entreprise qui est une des plus belles victoires pacifiques de notre pays, il nous semblait que les vacances leur laisseraient assez de loisir pour aller admirer cette prodigieuse exhibition des produits de toutes les nations et s'arrêter particulièrement dans la section française, soit devant les petits et délicieux tableaux de Meissonnier, soit devant cette puissante machine à hélice de l'un de nos vaisseaux cuirassés qui provoque de la part d'un critique autorisé cette appréciation à la fois chrétienne et mythologique : « Vraiment le pauvre être éphémère » qu'on appelle l'homme, mérite qu'on l'admire ; il a » bien profité du cadeau que lui a fait le titan Prome- » thée en volant pour lui le feu du Ciel. » (1)

Après ce préambule, je ne dis pas cet exorde, ma prétention n'étant pas de faire un discours, je vais me hâter, Messieurs, de vous livrer quelques aperçus sommaires sur les cours et les examens de cette année.

Les concours de fin d'année nous ont donné les résultats les plus satisfaisants. A l'exception du concours ouvert entre les élèves inscrits pour le certificat de capacité, il a été possible à la Faculté de décerner toutes les récompenses dont elle pouvait disposer. Je

(1) V. Comptes-rendus de l'Exposition universelle, par Théophile Gautier.—*Moniteur*, du 26 mai 1867.

citerai particulièrement les deux médailles d'or ponr le concours de doctorat.

D'après un état officiel émané du ministère de l'instruction publique, il n'y a que trois Facultés sur onze qui aient pu les accorder et parmi elles figure notre jeune École.

Le compte-rendu détaillé de ces différentes épreuves aurait pu constituer une des parties les plus intéressantes au point de vue scientifique du rapport que j'ai l'honneur de vous présenter. Mais M. de Folleville est chargé de ce soin et en l'écoutant bientôt, vous reconnaîtrez, comme vous avez pu le faire d'ailleurs l'an dernier à propos de l'excellent rapport de M. Garsonnet, que j'ai été très-bien inspiré en confiant cette partie de ma tâche à l'un de mes dévoués collègues.

Cours

En ce qui concerne les cours, sans perdre absolument de vue la règle générale de l'assiduité prescrite par les règlements et plus facile à appliquer ici qu'à Paris, où elle ne l'est en aucune façon, nous avons voulu essayer quelque peu du régime de la liberté; l'essai, sans être tout-à-fait défavorable, a laissé à désirer jusqu'à un certain point.

Quelques étudiants auxquels je me garde bien de supposer la malicieuse intention d'avoir voulu nous rappeler que la liberté ne convient guère qu'aux individus comme aux peuples ayant atteint une complète maturité d'esprit, n'ont pas répondu au zèle et à l'ar-

deur de leurs professeurs méritant un auditoire complet par la savante et consciencieuse préparation de leurs leçons.

Les mêmes influences qui agissent ailleurs se font sentir ici et expliquent, sans la justifier, la tiédeur de ce groupe d'élèves.

Quelques-uns n'ayant en vue que leurs examens, pensent que les livres sont suffisants, comme si la lecture d'un ouvrage, même bien choisi, pouvait remplacer les explications sagement mesurées des professeurs. Une leçon c'est la lumière du droit ; une lecture ne peut en être qu'un pâle reflet.

D'autres, en moins grand nombre, trouvent que l'enseignement des Facultés est trop scientifique et ne satisfait pas aux exigences de la pratique : à quoi bon, disent-ils, tout ce bagage juridique pour être avoué, notaire, avocat et même magistrat ?

Ne le dissimulons pas ; ce langage tenu par des jeunes gens encore inexpérimentés est le fruit d'une éducation défectueuse, le résultat des tendances un peu trop positives de notre société moderne ; c'est la reproduction de ce déplorable antagonisme si souvent signalé entre la théorie et la pratique, comme si l'une ne découlait pas de l'autre. « Théorie et pratique, a » écrit M. Oudot, dans la préface de son ouvrage inti- » tulé : *Conscience et science du devoir*, sont choses » corrélatives. Impossible est la supposition de leur » divorce. Que serait la théorie considérée isolément : » une pure abstraction de l'esprit : or une abstraction » n'est pas la mission de la jurisprudence : « *Justiti*

» *foras spectat et projecta tota est atque eminet.* » Mais
» que serait la pratique sans la théorie ? Ce serait ,
» suivant Kant, la belle tête sans cervelle dont parle
» une fable de Phèdre, ou , suivant Royer-Collard ,
» la prétention excessivement orgueilleuse de ne pas
» savoir ce que l'on dit quand on parle et de ne pas
» savoir ce que l'on fait quand on agit. »

A mon sens, la critique adressée aux Facultés tourne à leur avantage ; elle établit qu'elles ont compris leur véritable mission en donnant la prééminence à la théorie , sauf à faire quelques excursions dans la pratique par l'étude et la discussion des plus importantes décisions judiciaires ; de même que nos savants collègues de la Faculté des Sciences de Lille ne peuvent transformer leurs cours en usines ou en fabriques de différents tissus, de même il ne nous est pas possible de suivre dans tous ses détails un long procès civil, de tracer la rédaction d'un contrat de mariage ou d'un acte de société coopérative ou de présenter à nos auditeurs le spectacle émouvant d'une cour d'assises par le récit fréquent de quelques grands drames ; ce serait , il est vrai , faire dans ce dernier cas la pratique très affligeante du Droit criminel ; mais si nous suivions une pareille direction , d'ici j'entends déjà certaines voix autorisées qui nous renverraient à juste titre vers la région des principes qui est et doit rester la nôtre.

Nous manquerions toutefois à notre premier devoir de justice si à cette défaillance de quelques élèves, nous n'opposions pas l'assiduité continue d'un plus grand nombre ; nous citerons à titre d'exemple l'un d'eux qui

pendant trois mois n'a pas hésité à quitter dès 6 heures du matin sa résidence de Lille, pour assister à la leçon du jour et qui, en attendant l'arrivée du maître, se réfugiait dans notre bibliothèque pour s'y livrer à de fructueuses lectures ; aussi faut-il se réjouir que ces efforts joints à un esprit judicieux aient été couronnés d'un plein succès : M. Cardon obtient les deux premières médailles de 3e année.

Examens

L'augmentation dans le nombre de nos inscriptions jointe à une année de plus d'existence devait amener un accroissement notable dans les examens. De 189, chiffre de l'année scolaire 1865-1866, il s'est élevé à 268 : en plus 79, parmi lesquels nous devons citer la première thèse de doctorat soutenue devant la Faculté de Droit de Douai, et qui a été de sa part l'objet d'une très-sérieuse appréciation.

On ne peut pas dire que la valeur intrinsèque de ces épreuves ait crû en raison directe de la quantité. Nous comptons en effet 43 refus, ce qui nous donne une moyenne de 16 0/0 d'élèves éliminés ; elle ne dépassait pas 14 environ l'année précédente. Le défaut d'assiduité que je signalais précédemment ne serait-il pas l'explication naturelle de cet accroissement peu considérable d'ailleurs ?

Les éliminations ont atteint un chiffre relativement élevé dans les épreuves du doctorat ; sur 16 aspirants qui se sont présentés, il y en a eu 6 de refusés, soit plus d'un tiers. Je crains bien que de ce côté et malgré

nos avertissements réitérés il n'y ait eu méprise. La Faculté, dès le début, ne s'est pas préoccupée de grouper autour d'elle une nombreuse phalange de docteurs ; l'opinion qui a de suite prédominé, c'est que le titre de docteur en Droit ne devait être conféré qu'à des candidats fournissant la preuve d'un savoir sérieux et étendu, dépassant de beaucoup les limites assez restreintes, trop restreintes suivant nous, de la licence. Nous souhaitons surtout que ce diplôme acquière de jour en jour une plus grande valeur au ministère de la justice et devienne en particulier pour les ressorts des Cours impériales de Douai et d'Amiens qui appartiennent à notre circonscription académique, un titre d'avancement dans la magistrature.

Quant aux boules ou votes donnés à la suite de ces examens, ils se sont répartis de la manière suivante.

Sur 1004 boules, il a été délivré :

276 blanches, *note bien.*
583 rouges, *id. passable.*
145 noires, *id. mal.*

A propos de ce chiffre de 145 boules noires et en songeant que les autres Facultés ne sont pas sous ce rapport plus heureuses que la nôtre, je n'ose développer les idées un peu sombres et légèrement mélancoliques que me suggèrerait un instant de méditation.

La Faculté s'est montrée justement difficile dans la délivrance de l'éloge. L'unanimité de boules blanches n'a été décernée qu'à un nombre assez limité d'étudiants (15 sur 268) dont les noms méritent d'être proclamés dans cette solennité universitaire.

1re ANNÉE.—MM. Fichaux, Lorgnier et Van Cassel.

2me ANNÉE.—MM. Gauwain, Druelle et Verstaen.

3me ANNÉE.—1er *Examen de licence.* — MM. Bret et Tournier.

2e *Examen de licence.* —MM. Cardon, Dumoulin, Legrain (Henri) et Montaigne.

THÈSE DE LICENCE.—M. Legrain (Charles).

4me ANNÉE.—1er *Examen du doctorat.*—M. Allaert.

CAPACITÉ.—M. Daimé.

Tels sont les résultats les plus saillants de la direction imprimée par la Faculté ; elle va reprendre ses travaux avec quelques changements dans le personnel de ses professeurs

Un décret de l'Empereur a conféré à MM. Talon et Mabire, le titre de professeur titulaire.

M. Accarias, nommé agrégé à Paris, également en récompense de sa savante et active collaboration à Douai, nous est rendu comme délégué dans la chaire de Droit romain qu'il occupait précédemment.

M Constans, après un brillant concours, remplace M. Worms, attaché à une plus ancienne Faculté dont le souvenir me sera toujours cher ; M. Ribereau n'aura fait parmi nous qu'un très court passage et n'en laissera pas moins l'impression d'un savoir sérieux et d'une grande bienveillance de caractère.

Ces modifications ne pourront en aucune façon avoir pour effet d'altérer l'esprit qui anime la Faculté depuis sa création ; elle conservera pour l'avenir des étudiants qui lui sont confiés la même sollicitude, et

se préoccupera avant tout, comme par le passé de leur exposer les principales vérités de la science du Droit.

Ainsi que l'a répété et proclamé un célèbre prédicateur (1), le premier besoin comme le premier bien de l'homme, c'est la vérité, se présentant sous différents aspects : vérité dans la morale, dans la religion, dans la politique. Celui sous lequel nous avons à l'envisager se rattache surtout à ses manifestations dans le domaine du droit positif ; mais dans ces limites plus restreintes, nous n'en contribuons pas moins encore pour notre part à dissiper l'erreur qui pour les sociétés modernes comme pour les sociétés anciennes reste toujours le principe le plus redoutable de dissolution !

(1) Défense du Christianisme ou conférences sur la religion, par M. de Frayssinous.

M. J. Girardin, Doyen de la Faculté des Sciences de Lille, rend compte, dans les termes suivants, des travaux de ladite Faculté pendant l'année scolaire 1866-67.

Monsieur le Recteur, Monseigneur, Messieurs,

Vous entendez chaque année avec une bienveillance dont je suis fort reconnaissant, l'exposé des divers travaux de la Faculté des Sciences pendant la période scolaire écoulée. Mais je ne me dissimule pas que la répétition obligée des mêmes faits doit vous paraître fastidieuse. Pour éviter de lasser votre patience, je m'efforcerai d'être court en ne vous présentant que ce qui peut offrir un caractère de nouveauté.

Enseignement.

Je ne vous dirai donc que quelques mots de l'enseignement, puisque les cours sont constamment dirigés d'après l'esprit et la lettre des programmes réglementaires.

Cours publics. — Douze leçons sont données chaque semaine par les six professeurs composant essentiellement le personnel de la Faculté. Il faut y ajouter, comme annexes, cinq leçons de littérature française, d'histoire, de dessin industriel, d'hygiène publique

et de droit commercial. Ces derniers cours, dont les programmes sont plus élastiques que les autres, attirent aussi de nombreux auditeurs, ce qui s'explique et par l'absence des autres Facultés du ressort, et par le talent éprouvé de MM. Colincamp, Chon, Vandenbergh, Alfred et Aimé Houzé de l'Aulnoit.

En somme, dix-sept leçons publiques sont donc faites chaque semaine dans l'intérieur et sous le patronage de la Faculté. Cette masse de connaissances, répandue par elle, doit évidemment élever rapidement le niveau intellectuel des diverses classes de la population et seconder, d'une manière efficace, le grand mouvement industriel qui fait de Lille un des centres les plus actifs de la France.

Conférences et manipulations. — Mais là ne se bornent pas les efforts quotidiens de la Faculté. Des conférences et des exercices pratiques de mathématiques, de physique, de chimie, de cristallographie, de minéralogie et de géologie, des dissections d'anatomie comparée, des observations microscopiques de physiologie végétale ont lieu dans chacun des laboratoires, dans l'intérêt des jeunes gens qui se préparent aux examens de la Licence. De nombreuses excursions géologiques dans le département et en Belgique, des visites fréquentes dans les principales usines et fabriques, viennent encore étendre le cercle de l'Enseignement et confirmer, par la vue des choses, les principes scientifiques développés soit dans les cours publics, soit dans les leçons plus intimes consacrées aux auditeurs d'élite qui aspirent à une instruction plus profonde.

Quatre maîtres répétiteurs, deux jeunes professeurs du Lycée de Lille, un professeur de mathématiques du Collége de Valenciennes, ont suivi cette année avec assiduité les diverses conférences et manipulations. Chacun d'eux a répété la majeure partie des expériences prescrites par les programmes de la Licence ; ils ont emporté des problèmes et des sujets de composition ; leurs rédactions ont été corrigées avec soin par chaque professeur compétent.

Nous nous plaisons à offrir aux maîtres-répétiteurs des Lycées et aux professeurs des Colléges du département l'exemple de M. Delvallée qui, avec une ardeur soutenue, est venu une fois par semaine de Valenciennes, prendre part à nos exercices de laboratoire.

J'arrive immédiatement à la collation des grades.

Examens.

1° Licence. — Trois candidats ont tenté les examens de la Licence : deux pour les mathématiques, un pour les sciences physiques.

Nous avons eu le regret de ne pouvoir conférer qu'un seul diplôme ; c'est M. Elie, de Rennes, qui l'a obtenu pour les sciences mathématiques.

Cette pénurie de candidats, autrefois si nombreux, va cesser grâce aux mesures prises par M. le Ministre. Le Lycée de Lille a maintenant des maîtres auxiliaires, c'est-à-dire une pépinière d'aspirants sérieux aux diverses Licences.

2° Baccalauréat. — Dans le cours de l'année scolaire, nous avons eu à examiner :

156 candidats pour le Baccalauréat complet.
18 — — restreint.

Soit 174 ; six de moins qu'en 1865-1866.

A. Baccalauréat complet. — Parmi les 156 aspirants au Baccalauréat complet :

71 ont été éliminés à la suite des compositions écrites;
11 ont été ajournés après les épreuves orales ;
d'où 74 seulement ont pu arriver au grade, et encore dans des conditions assez peu satisfaisantes, puisque :

58 n'ont obtenu que la trop modeste mention *passable* ;
13 ont conquis la note *assez bien ;*
3, par exception très bien préparés, ont mérité la mention *bien* ; il est juste de citer leurs noms. Ce sont MM.

Cossart, de Saint-Omer (Pas-de-Calais) ;
Millet, de Bantouzelle (Nord) ;
Manier de La Source, de Samer (Pas-de-Calais).

La moyenne des réceptions, d'après les chiffres précédents, n'a été que de 47 p. %.

Je dois dire que c'est surtout la partie littéraire qui a motivé le plus grand nombre des refus. Les versions avaient éte choisies à dessein parmi les plus faciles, et néanmoins il est impossible de s'imaginer la multitude de contre sens, de faux sens, de fautes d'orthographe à laquelle elles ont donné lieu. C'est à peine si, dans

chaque série, quelques copies ont été vraiment satisfaisantes. L'explication des auteurs latins et étrangers, la connaissance des auteurs dans notre propre langue, l'histoire, la géographie, la philosophie, ont laissé tout autant à desirer. Les aspirants à l'École de St-Cyr se sont surtout fait remarquer par leur nullité sur tous ces points. Ce n'est en réalité, qu'en adoptant largement le système des compensations qu'on a pu admettre la plupart des candidats que leur trop grande faiblesse littéraire aurait fait refuser.

Ce n'est pas que les compositions et les réponses sur les Sciences aient été toutes excellentes ; mais enfin les candidats se sont montrés généralement mieux préparés, les uns en mathématiques, les autres en physique et en chimie. J'en excepterai, toutefois, ceux qui étaient munis du diplôme de Bachelier ès-Lettres. En effet, sur les 33 qui avaient cet avantage, 18 ont dû être ajournés.

Ceci prouve surabondamment que les heureux devant la Faculté des Lettres se présentent trop tôt devant la Faculté des Sciences, oubliant que dans le nouveau mode d'appréciation, ils n'ont plus, comme autrefois, en leur faveur, quatre boules blanches sur les dix suffrages qu'il fallait réunir.

Les mauvaises notes infligées dans les examens oraux, tant à Lille qu'à Amiens, sont dues à ce que les examinateurs ont cru devoir fréquemment interroger en chimie, en cosmographie et en mécanique, afin de forcer les candidats à s'en occuper.

Nous ne savons pourquoi les jeunes gens se sont per-

suadés, depuis que le tirage au sort des questions est supprimé, que ces trois parties du programme étaient tout à fait secondaires et devaient rester en dehors des épreuves. Ils ont pu s'apercevoir, à nos demandes, qu'il n'en est rien. Ce genre d'avertissement, répété, s'il le faut, achèvera, nous l'espérons, de les désabuser. C'est un mal qui disparaîtra sans doute de lui-même.

B. Baccalauréat restreint. — Sur les 18 candidats inscrits pour le Baccalauréat institué en faveur des élèves qui se destinent à la carrière médicale, 9 ont été dignes du grade, à savoir :

6 avec la mention *passable ;*
2 — *assez bien ;*
1 — *bien.*

Ce dernier est M. Boudou, d'Amiens.

La moyenne des réceptions a donc été, comme toujours, plus élevée pour cette catégorie de candidats que pour celle du Baccalauréat complet, puisqu'elle figure pour le chiffre de 50 p. %.

Travaux particuliers des Professeurs.

Il ne me reste plus, Messieurs, pour achever de remplir mon cadre, qu'à vous signaler brièvement les ouvrages publiés en 1867 par les professeurs de la Faculté.

I. M. Guiraudet, arrêté dans ses travaux théoriques

par la préparation de livres de longue haleine, n'a fait imprimer qu'un *mémoire sur la cristallographie* (1).

II. M. Charles Viollette a terminé la publication de ses nombreuses recherches sur le très curieux phénomène de la *sursaturation du sulfate de soude* (2). Comme j'ai déjà eu l'honneur de vous entretenir de cette importante question, je n'y reviens que pour vous apprendre que les expériences de notre confrère en ont suscité d'autres qui les ont confirmées, et que c'est bien à lui, malgré les assertions contraires de quelques savants, qu'on doit réserver la priorité de la découverte de la cause première de la cristallisation des dissolutions salines sursaturées.

III. On doit à M. Dareste deux mémoires dont je vous ferai apprécier la valeur en quelques mots.

Le premier a pour titre : *Sur l'existence d'une matière amyloïde dans le jaune d'œuf* (3). Cette matière, qui paraît identique à la fécule, établit une analogie très inattendue entre la graine des plantes et l'œuf des animaux. Elle joue évidemment un rôle physiologique important dans le développement de l'embryon ; c'est sa disparition qui donnerait naissance, d'après M. Dareste, à ce que l'on appelle l'aire transparente du blastoderme.

Le second mémoire roule sur le *mode de production*

(1) Mémoires de la Société impériale des Sciences de Lille, année 1866, 3e série, 3e volume, page 341.

(2) Idem, page 361.

(3) Comptes-rendus de l'Académie des Sciences de l'Institut, tome 63, page 1142.

de certaines races d'animaux domestiques (1). Il ressort des observations de l'auteur qu'il peut naître spontanément et sans cause appréciable, dans une race donnée, des individus présentant les caractères d'une autre race. Il a constaté, par exemple, dans la race des poules des environs de Lille, la production de sujets ayant, comme les poules polonaises, une hernie du cerveau, et dans la race bovine-flamande la naissance d'un veau monstrueux qui, par la singulière disposition de la tête et par la brièveté de ses membres, présentait les caractères d'une race bovine qui a vécu dans l'Amérique du sud et qu'on connaissait sous le nom de race *Niâta*.

De ces faits et de plusieurs autres réunis dans son mémoire, M. Dareste tire la conclusion qu'un certain nombre de races domestiques doivent leur origine à des anomalies produites spontanément dans une autre race, anomalies qui deviennent héréditaires.

Cette conclusion a été vivement combattue par un vétérinaire, M. A. Sanson. Les comptes-rendus de l'Institut ont reçu toutes les pièces de la discussion (2) dans laquelle notre confrère a eu la satisfaction d'être soutenu par deux naturalistes éminents : M. Balbiani qui a publié des faits analogues chez les insectes, et M. Naudin, de l'Institut, qui a montré comment chez les végétaux l'origine des races s'explique de la même

(1) Comptes-rendus de l'Académie des Sciences de l'Institut, tome 64, page 423.

(2) Idem, tome 64, pages 743 et 1101.

manière que chez les animaux, par l'apparition instantanée de formes nouvelles que la culture perpétue.

IV. M. Gosselet a publié, à la demande de la commission historique (1) le programme détaillé d'une *description géologique et minéralogique du département du Nord*, à laquelle notre confrère consacre tous ses soins et qu'il donnera plus tard au monde savant.

Ce programme, tel qu'il est, renferme déjà de précieux renseignements sur les divers terrains qui constituent notre sol, sur son orographie et son hydrologie, sur les fossiles qui caractérisent chacun de ses étages, enfin sur toutes les espèces minérales et roches déjà utilisées ou pouvant l'être, telles que minerais de fer, houilles, tourbes, argiles, pierres à chaux, à aiguiser, à polir, sables, grès, matériaux de construction, etc.

V. L'Université a perdu, il y a un an, un de ses plus anciens fonctionnaires, homme éminent, ignoré de la foule, dont il dédaignait la faveur, et qui restera l'une des illustrations les plus pures du nord de la France. Je veux parler de Ch. Delezenne, qui occupa pendant plus de 30 ans la chaire de mathématiques au Collége de Lille, créa, dès 1817, l'enseignement public de la physique dans cette ville, et enrichit le domaine des sciences de si remarquables travaux que l'Institut tint à honneur de le compter au nombre de ses correspondants.

(1) Introduction à la statistique archéologique publiée par la Commission historique du département du Nord, année 1867, page 1re.

Dans une notice insérée dans les mémoires de la Société impériale des Sciences de Lille (1), M. J. Girardin a raconté la vie de ce vénérable doyen des physiciens français, vie bien simple en apparence, mais illuminée par un amour profond du bien, de l'étude et de la vérité.

Dans une notice faisant suite à la précédente (2), M. Gripon a présenté l'analyse raisonnée de l'œuvre scientifique de Delezenne, a mis en évidence les grandes qualités qui faisaient de ce savant un expérimentateur peu ordinaire et qui l'ont conduit à de précieuses découvertes en optique où il se montra le digne émule de Biót et d'Arago, en électricité où il lutta avec Faraday, et en acoustique musicale où il trouva peu de rivaux.

VI. L'Enseignement secondaire spécial vient d'être fondé ; il fonctionne déjà dans quelques établissements universitaires.

Pour que cet enseignement, qui répond aux besoins de notre époque, soit prospère, il faut des professeurs qui se pénètrent bien du caractère particulier qu'il convient de lui imprimer ; il faut des livres qui s'adressent uniquement aux élèves appelés à le suivre.

Ces ouvrages doivent remplir certaines conditions qui rendent leur rédaction assez difficile : exposition simple, méthodique, appropriée à de jeunes intelli-

(1) Mémoires de la Société impériale des Sciences de Lille, année 1866, 3e série, 3e volume, page 493.

(2) Idem, page 509.

gences parfois fort incultes, choix judicieux des faits, enseignement solide tout en restant élémentaire. Donner aux élèves un simple vernis des sciences, serait plus désastreux que de les laisser dans l'ignorance. Tout en écartant de ces livres ce qui n'intéresse que le savant de profession, on doit y insister sur les principes fondamentaux de chaque science et en faire découler les applications dont l'agriculture, l'industrie, l'économie domestique et les beaux-arts se sont enrichis.

Trois professeurs de la Faculté des Sciences, membres du Conseil de perfectionnement institué près le Lycée de Lille, ont, cette année, consacré leurs loisirs à la rédaction de pareils ouvrages.

M. J. Girardin s'est chargé du cours de chimie, M. Gripon du cours de physique, enfin M. Guiraudet des leçons de mécanique.

Les cours de chimie et de physique destinés aux élèves de première année, sont déjà publiés ; les autres ne tarderont pas à l'être.

Je ne terminerai pas, Messieurs, ce compte-rendu sans exprimer publiquement notre reconnaissance à M. le Recteur et par suite à Son Excellence M. le Ministre, et sans faire connaître la satisfaction que nous avons tous éprouvée en voyant l'un des nôtres, M. Guiraudet, recevoir la juste récompense de vingt années de solides et brillants travaux dans la carrière des sciences mathématiques.

J'ajouterai que la Faculté des Sciences a pris une part non moins vive à la joie qu'a ressentie sa sœur,

la Faculté des Lettres, lorsque l'éminent Doyen de celle-ci a été élevé d'un grade dans l'ordre de la Légion d'Honneur. C'est que, dans notre petite famille scientifique et littéraire de Lille et de Douai, où règnent des sentiments d'affection et d'estime mutuels, nous nous regardons comme solidaires les uns des autres, si bien que l'illustration de l'un d'entre nous, devient, pour ainsi dire, le patrimoine glorieux des autres.

M. Abel Desjardins, Doyen de la Faculté des Lettres de Douai, prend ensuite la parole :

Monsieur le Recteur, Monseigneur, Messieurs,

Ma première parole sera une parole de profonde gratitude ; à qui ne dois-je pas en effet de vifs et sincères remerciements ? Soit que ma pensée remonte jusqu'à l'Empereur, qui a rehaussé le prix de la distinction qu'il me destinait, en daignant me la conférer lui-même ; soit qu'elle s'élève vers M. le Ministre de l'Instruction Publique, qui a décerné à mon zèle et à mon désir de bien faire la récompense réservée au mérite et au talent ; soit qu'elle s'adresse au digne chef de cette Académie, qui s'est acquis tant de droits à notre respectueuse affection, et qui, tout en nous donnant l'exemple du dévouement au devoir, se fait le défenseur infatigable et généreux de nos intérêts les plus chers.

Pourrais-je vous oublier, vous, mon savant et très honoré confrère, dont le témoignage me cause une si douce émotion ; et vous, mes collègues, mes amis, dont le concours m'est si précieux, et qui, dans cette circonstance, venez de me donner une preuve si touchante de vos unanimes sympathies.

Enfin, je serais bien ingrat, si je n'exprimais ma vive reconnaissance à cet auditoire éclairé, qui ajoute

aujourd'hui par sa présence à l'éclat de cette solennité, et que demain nous retrouverons fidèle et recueilli autour de nos chaires. Du fond du cœur je remercie ce public d'élite, qui s'est associé à toutes mes études, et avec lequel je vis, depuis dix ans bientôt, dans une communion de sentiments et d'idées. Professeurs du haut enseignement, nous reconnaissons en vous, Messieurs, nos premiers juges et nos plus fermes appuis. En pourriez vous douter? Reportez-vous aux premiers jours de notre Faculté; elle comptait alors au nombre de ses membres un jeune savant, dont le goût délicat, dont la plume élégante et sobre, contribuent à entretenir dans notre monde littéraire un peu troublé la gracieuse tradition et le culte sévère de l'atticisme le plus pur. N'est-ce pas vous qui avez proclamé que les coups d'essai de M. Martha étaient des coups de maître; n'est-ce pas vous qui avez signalé son rare mérite, et marqué sa place parmi les professeurs les plus distingués du Collége de France et de la Sorbonne? C'est ainsi que vos libres suffrages nous ouvrent la carrière et fondent notre avenir. Vous avez pris part à tous nos travaux; prenez votre part de tous nos succès!

Mon devoir est de vous rendre nos comptes; de vous rappeler, comme d'habitude, ce que nous avons fait, de vous dire ce que nous voulons faire.

Enseignement.

§ I. — COURS PUBLICS.

PHILOSOPHIE. — Le cours de l'an dernier a été consacré à l'étude du *Beau*.

Le professeur, dont j'emprunte ici le langage, s'est demandé ce que c'est que le *Beau* en soi ; et ce qu'il faut appeler *Beau* dans la nature, dans les arts et dans la poésie.

Il a remarqué que, si tout le monde est d'accord pour reconnaître dans les objets qui tombent sous nos sens certaines qualités inhérentes à ces objets, il est une qualité sur laquelle l'accord est plus difficile et plus rare. S'agit-il de la beauté et de la laideur ? Les avis se partagent, et la discussion commence. Pourquoi ? C'est d'abord parce que l'idée de beauté est une des plus complexes que nous concevions ; c'est ensuite parcequ'elle est une de celles qui nous émeuvent le plus. L'idée de beauté en effet est toujours accompagnée d'un sentiment d'une nature particulière, auquel on a donné le nom d'*émotion esthétique.* Soumise à une analyse rigoureuse, l'émotion esthétique offre les caractères suivants : elle est désintéressée, élevée, mesurée, éclairée, féconde. Aucun autre sentiment ne présente ces mêmes caractères. Que faut-il en conclure en ce qui touche cette qualité des objets qu'on appelle *Beauté ?* Le voici : une émotion *élevée* ne peut-être produite que par une certaine *grandeur* de l'objet, grandeur physique ou grandeur morale ; une émotion *mesurée* ne peut naître qu'à la vue de quelque chose d'*ordonné* ; une émotion *féconde,* c'est-à-dire capable de communiquer la vie à qui ne l'a pas, ou de l'accroitre là où elle est déjà, ne peut venir que d'un être qui a la plénitude de la *vie.* Ainsi une vie puissante, à la fois grande et ordonnée, voilà ce qu'il faut à un objet

pour être beau : l'*ordre*, *la grandeur*, *la vie*, voilà les éléments de l'idée de *beau*. Si la grandeur manque à un être, il sera joli, charmant ; jamais il ne sera beau.

Il y a deux sortes de beautés : les beautés naturelles et les beautés artificielles dues à la main de l'homme. Les notions précédemment obtenues par l'analyse ont été appliquées à ces ordres de beautés ; c'était le moyen de vérifier les résultats que l'analyse avait donnés.

Tous les arts expriment diversement, et d'une façon plus ou moins complète, l'idée du *Beau*. Depuis l'architecture, le plus utile, mais le moins expressif de tous, jusqu'à la poésie le plus expressif et le plus complet. Notre collègue a exposé les principes de chacun de ces arts ; il en a montré le développement depuis l'antiquité jusqu'à nos jours ; il en a analysé les chefs-d'œuvre, pour trouver dans cette étude la confirmation de sa théorie.

Enfin il a recherché quelle est l'influence de l'art sur l'individu, et quel est son rôle dans la société ; il a constaté que c'est l'art, qui conserve parmi les hommes le goût des choses spirituelles, et, qu'en les plaçant en face de l'idéal, il devient pour eux la source de jouissances infinies qui les exaltent sans les amollir et les émeuvent sans les abattre.

Cette année, M. Tissandier fera l'histoire des idées morales et politiques qui ont eu cours dans l'antiquité, depuis Épicure jusqu'à la fin de l'École d'Alexandrie.

Avec Platon et Aristote la philosophie grecque atteint son apogée. Elle n'ira ni plus haut ni plus loin. Les

doctrines de leurs successeurs ne sont que les développements de principes posés par ces deux philosophes, ou les exagérations de tendances que ces deux maîtres avaient su renfermer dans de justes limites.

Aristote déclare que la vertu étant la suprême activité de l'âme, elle donne à l'homme le bonheur le plus complet. Épicure, qui viendra ensuite, ne voudra pas qu'on sépare le bonheur de la vertu. L'École Cynique et l'École Cyrénaïque, à leur tour, oublieront la vertu, pour ne plus recommander que le plaisir. Voilà où ira se perdre une doctrine morale, qui a eu le tort de tenir compte de l'utilité presque autant que de l'honnêteté.

Des maximes aussi relâchées ne tarderont pas à être combattues par des hommes austères et graves, tels que les Zénon, les Chrysippe, les Cléanthe. Le Stoïcisme multipliera les traités sur les devoirs, et se verra appelé à jouer dans le monde ancien un grand et noble rôle. Introduit à Rome par les écrits philosophiques de Cicéron, et mitigé par la nouvelle Académie, il engage la lutte contre le sensualisme. Sénèque lui donne un caractère plus doux et plus humain, et, grâce aux séductions de son style, il le rend populaire. Épictète et Marc-Aurèle en feront bientôt une doctrine presque divine.

Le Stoïcisme veut que l'homme compte sur lui-même, sur cette pleine lumière du bien qu'il possède, et sur l'énergie de sa volonté. Le moment est proche, moment de découragement et de défaillance, où la philosophie enseignera que, pour connaître comme pour agir, l'homme doit aspirer à cet état particulier, qu'on appelle l'*extase* : c'est l'avénement du Mysticisme professé par l'École d'Alexandrie.

Notre collègue ne se contentera pas d'exposer ces diverses doctrines ; il en discutera les principes , et rapprochera des systèmes de l'antiquité les systèmes les plus célèbres de notre époque.

Nous attendons de lui de belles et solides leçons sur la grande École Stoïcienne et sur le Mysticisme des Alexandrins.

Histoire.—Le professeur a fait, l'an passé, l'histoire des mœurs et des institutions de la France du Ve au XIIIe siècle.

Sans négliger l'examen des faits et les témoignages des chroniqueurs , il s'est proposé surtout de consulter attentivement trois monuments législatifs : La loi Salique, les Capitulaires, les Assises de Jérusalem

L'étude de la Loi Salique , de cet étrange recueil de coutumes où les crimes et les délits sont énumérés sans ordre et soumis à un tarif , lui a permis de pénétrer dans l'intérieur de cette société barbare issue de la conquête , dont le livre si curieux de Grégoire de Tours lui avait révélé déjà les désordres et les violences.

Il ne faut pas chercher dans les Capitulaires un code régulier et coordonné. A côté de lois proprement dites, on y trouve des réglements d'administration , des définitions, des consultations, des avis , des renseignements divers. C'est l'œuvre persévérante de Charlemagne travaillant, jour par jour, avec autant d'énergie que de bon sens, à améliorer ses barbares , à constituer la société , à organiser le monde. On y voit l'Empereur formant péniblement ceux là même qui seront ses

futurs auxiliaires ; épelant la loi morale à ses peuples grossiers avec la patience d'un instituteur primaire, ne négligeant aucun détail, ne se dissimulant aucun obstacle, aucun danger, accomplissant son immense tâche sans illusion comme sans faiblesse. La lecture de ce recueil vénéré laisse cette impression ; c'est que jamais homme ne fut plus simple et plus grand que ce prince, dont les nobles efforts, quoiqu'on ait pu dire, ne sont pas demeurés stériles.

Les Assises de Jérusalem sont l'unique monument de législation féodale que nous connaissions ; les Établissements de St-Louis, qui ont paru plus tard, n'ont déjà plus exclusivement ce caractère. Plus on interroge ces documents d'un si haut intérêt, qu'ont réunis et conservés avec tant de soin ces grands seigneurs et ces bourgeois, devenus en Orient des jurisconsultes aussi passionnés que subtils ; plus on se convainc que c'est là que se trouve l'expression la plus exacte et la plus vive des mœurs de l'époque féodale. Lire et méditer les Assises, est assurément le meilleur et presque le seul moyen de faire connaissance avec la féodalité.

Le cours de cette année sera consacré à l'histoire politique de la France pendant la seconde moitié du XVI[e] siècle.

Cette période, si féconde en caractères originaux, si pleine d'événements dramatiques, se divise naturellement en deux époques.

Dans la première, l'Etat se précipite vers sa ruine et le pays se meurt : c'est Catherine de Médicis qui

gouverne. Dans la seconde, le pays renaît et l'État se relève : c'est Henri IV qui est roi.

Jamais l'histoire ne présenta peut être de plus difficiles, de plus redoutables problèmes : quel jugement porter sur L'Hôpital, sur Coligny, sur les Guises, sur Catherine et ses enfants, sur Henri IV lui-même ? Quel est le caractère saillant des guerres dites de religion ? Quelles sont les causes de la Saint-Barthélemy ? Quels sont les effets de la Ligue ? Le professeur abordera sans trouble, sinon sans défiance de lui même, ces questions délicates ; il cherchera sincèrement la vérité, et la dira simplement, quand il croira l'avoir trouvée.

Littérature ancienne. — Le premier semestre de l'année dernière a été rempli par l'étude de la vie et des œuvres d'Horace ; le second a été consacré à Xénophon.

Profitant des travaux récents qui ont permis de fixer d'une façon à peu près certaine la date des compositions les plus importantes du poète latin, M. Courdaveaux a cherché à reconstruire l'histoire des idées et des sentiments d'Horace, dont ce cours a été en quelque sorte la biographie morale Après avoir mentionné et jugé les Odes qui ont un caractère officiel, notre collègue, s'est attaché surtout à l'examen de ces Odes toutes personnelles qui semblent être l'écho fidèle de la vie même de l'auteur, l'expression vraie de ses émotions les plus intimes. Dans les épitres et dans les satires il a retrouvé tous les traits de son caractère. Il a signalé ce qu'il y a de sérieux sous cette insouciance

apparente, ce qu'il y a de bon, de noble et d'affectueux sous cette légereté extérieure. Enfin, sans cesser d'être équitable, en se montrant même quelquefois sévère envers son poète, il a pourtant réussi à le faire aimer.

Passant à l'étude de Xénophon, le professeur a cherché d'abord a déterminer au moyen de sa biographie et de ses œuvres philosophiques, l'influence qu'avait exercée sur lui la nature, la société où il avait vécu, et les enseignements de son maître. Considérant l'homme plutôt que l'écrivain, il a montré comment ses livres ont presque toujours été des actes ; soit qu'il les ait composés pour défendre son maître Socrate, soit qu'il les ait écrits pour conserver le souvenir de ce qu'il a vu ou de ce qu'il a fait ; soit enfin qu'il ait eu pour objet de donner d'utiles conseils, tantôt par la voie directe des préceptes, tantôt par la voie détournée de l'éloge, du parallèle historique ou même du roman.

Cette année, M. Courdaveaux étudiera pendant le premier semestre, les œuvres de Lucien ; pendant le second, celles des poètes latins Martial, Stace et Claudien.

A une époque, où la foi dans le vieux paganisme n'existait plus, où la philosophie, à de trop rares exceptions près, était devenue un objet d'exploitation honteuse, où le christianisme n'avait pas encore eu le temps de jeter dans le monde romain de profondes racines, où les mœurs publiques enfin étaient aussi corrompues que les croyances étaient effacées ; à cette époque, Lucien avec sa verve intarissable, avec son bon sens moqueur, avec sa haine de toute superstition

et de tout mensonge, joua, quoique avec moins d'éclat, un rôle à peu près analogue à celui de Voltaire au XVIIIe siècle. C'est ce rôle que notre collègue essaiera de mettre en lumière.

Aux poètes latins, Martial et Stace, il empruntera les traits qui lui permettront de retracer le tableau de l'époque où ils ont vécu. A propos de Claudien, il montrera ce que peuvent faire des plus heureux dons de la nature le triste enseignement des rhéteurs et l'abaissement contagieux des caractères.

L'aimable génie d'Horace a porté bonheur à son savant interprète. L'esprit original et incisif du Grec de Samosate ne l'inspirera pas moins bien.

Littérature française. — M. Colincamp, l'année dernière, a esquissé l'histoire de la prose française pendant la première moitié du XVIIe siècle. C'est une époque de transition intéressante et féconde. Le XVIe siècle, ses idées, son goût, son esprit, survivent encore, et cependant le nouveau siècle aspire à naître. Montaigne « cet homme charmant » dont il est si difficile de se séparer, a d'abord retenu le professeur ; puis quelques leçons ont été consacrées à la Boétie, aux auteurs de la Ménippée, à Olivier de Serres. A ces derniers représentants du siècle qui s'achève, à ces hommes qui sont en même temps les précurseurs de l'esprit nouveau, ont succédé les académiciens Vaugelas, St-Évremond, Lamothe-Levayer, Pellisson, Sarrazin. Des citations nombreuses et choisies ont mis l'auditoire à même d'apprécier ces écrivains trop peu connus. Une

étude approfondie des sermons de Bossuet et des œuvres de Pascal a dignement couronné cet enseignement.

Notre collègue traitera cette année des grands prosateurs français du XVIIIe siècle.

Il recherchera dans Voltaire, dans Montesquieu, dans Buffon, dans Rousseau, les idées nouvelles qu'ils ont répandues autour d'eux, et l'influence qu'ont eue ces idées sur le développement de l'esprit national.

A chacun de ces grands esprits il fera sa part et assignera son rôle :

Voltaire est le créateur de l'histoire moderne, de celle qui tient compte des idées aussi bien que des faits, des peuples autant et plus que des rois. C'est en outre le littérateur délicat, qui, se faisant illusion peut être, prétend exprimer des idées si nouvelles avec le style du XVIIe siècle.

Montesquieu est le fondateur de la littérature politique ; c'est le publiciste des idées auxquelles appartient l'avenir ; le maître de toute société libre ou digne de l'être.

Buffon crée la prose scientifique et lui donne l'éclat sans lui ôter la précision ; il ouvre la carrière où le suivront les Cuvier, les Arago, les de Jussieu, qui le surpasseront comme savants, sans atteindre à ce grand style, à cette éloquence de démonstration qui semble être une de ses découvertes.

Rousseau n'a pas inventé la démocratie, mais il a trouvé la langue qu'il faut lui parler pour l'émouvoir et l'enflammer. Plus d'un orateur de 89 s'est formé à

son école. Mais c'est dans ceux de ses livres qui s'adressent aux femmes ou à la jeunesse, qu'il se montre surtout original et inspiré. Il a parlé à toutes les souffrances, il a exalté toutes les sensibilités. Il comptera parmi ses disciples Chateaubriand et Bernardin de St-Pierre et leurs nombreux imitateurs.

Notre collègue ne dissimule pas ses sympathies pour le XVIIIe siècle ; il aime son sujet, nous n'avons garde de l'en blâmer, bien convaincus que nous sommes, qu'il est assez savant et sera assez habile pour persuader ses auditeurs et leur faire partager ses prédilections.

Littérature étrangère. — Dans le cours de l'année dernière, le professeur a retracé l'histoire des théories littéraires en Allemagne.

Après avoir rapidement exposé l'état des esprits à l'issue de la guerre de trente ans, et leur indifférence profonde pour toutes les questions littéraires, il a signalé successivement les efforts des Académies pour conserver ou reconquérir la pureté de la langue nationale ; l'invasion du faux goût italien et espagnol ; la domination des formes et des lois poétiques de la France du XVIIe siècle ; les commencements de l'invasion anglaise : jusque-là il n'a vu qu'imitation servile, souvent maladroite et toujours stérile. Enfin Lessing paraît, et il affranchit le pays du joug littéraire de l'étranger ; commentateur éclairé d'Aristote, il affermit l'autorité des anciens, tout en combattant les fausses interprétations données à leurs doctrines. En même

temps il établit les limites des arts divers, assignant à chacun son domaine, et posant ainsi les bases de toute l'esthétique moderne. Il vécut assez pour voir la liberté modérée qu'il avait revendiquée dégénérer en licence. Le nouvel évangile littéraire, dont Herder sera le prophète, et le jeune Goëthe le Messie, proclamera la seule autorité du génie, spontané et tout puissant. Peu s'en fallut que, sous prétexte de repousser toute convention, l'Allemagne ne fût entraînée vers un réalisme grossier. Heureusement Schiller et G. de Humboldt, s'inspirant de l'esthétique de Kant, fondèrent l'école critique, qu'on est convenu d'appeler l'*Ecole Idéaliste*, et dont le tort fut peut être de ne pas tenir compte de la réalité et des traditions nationales. En face de cette école s'éleva bientôt l'*École Romantique*, qui considéra la foi et l'honneur chevaleresque du moyen-âge comme les seuls sentiments dont l'art moderne dût s'inspirer. C'était là un retour vers le passé, qui eut pour conséquence d'amener les romantiques à se faire les défenseurs à peu près officiels du trône et de l'autel; on identifia leur cause avec celle de la Sainte Alliance et de la réaction dynastique qui suivit la Restauration.

La jeune école littéraire, connue sous le nom de la *Jeune Allemagne*; enthousiaste des idées de 89 et de la Révolution Française, entra à son tour dans l'arène. Pour elle la littérature n'avait d'autre mission que de propager les dogmes révolutionnaires ; elle prêcha l'égalité civile, et bientôt l'égalité sociale elle-même. Cosmopolite par goût et par principe, la jeune Alle-

magne attachait peu d'importance à l'idée de nationalité que revendiqua hautement l'école dont Gervinus est le chef, école qui gouverne encore aujourd'hui les esprits, et qui, en politique, s'appelle le *parti de Gotha* ; la littérature, à ses yeux, doit vivre de la vie publique et nationale, et, pourvu qu'elle contribue à entretenir cette vie nationale, on doit lui laisser d'ailleurs une entière liberté d'action.

Telles sont, en résumé, toutes les phases du grand mouvement d'idées dont l'Allemagne a été le théâtre depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours.

M. Hillebrand fera cette année l'histoire de la littérature dramatique en Italie, et principalement de la comédie.

Il cherchera les origines du drame religieux en Italie, et le comparera au drame religieux tel qu'il a existé en France, en Allemagne, en Espagne et en Angleterre. Il s'attachera ensuite plus spécialement à l'étude de la comédie italienne, mine où ont puisé sans scrupule, Shakespeare, Molière, Schiller, Lope de Véga. Il prendra plaisir à montrer la filiation des deux grands genres comiques de l'Itâlie : *La Commedia dell'arte*, aux masques stéréotypés et pourtant toujours nouveaux, de *Pulcinella*, *Pantaleone*, *Truffaldino* et *Colombina* ; et *la Commedia erudita*, dans laquelle les Arioste et les Machiavel, n'ont pas dédaigné de manifester la variété et les ressources infinies de leur talent. La comédie savante, imitée de Plaute et de Térence, et pourtant si moderne et si nationale, l'occupera longtemps, car c'est là qu'il faut chercher l'histoire des mœurs de

l'Italie, dans le plus beau siècle de son existence. Quand cette littérature commence à se retirer de la vie nationale, pour ne plus se produire que dans la sphère étroite des académies, des bibliothèques et des salons, elle n'offre plus qu'un intérêt médiocre, et c'est pour ne pas paraître incomplet que le professeur parlera succinctement des œuvres théâtrales du XVIIe et du XVIIIe siècle Cependant à la fin de ce dernier siècle, la poésie dramatique redevient militante et semble de nouveau animée d'un souffle de vie. C'est sur le théâtre, qu'à notre époque, agissent surtout les poètes patriotes : Alfieri, Monti, Foscolo, Manzoni, Silvio Pellico, et plus qu'eux tous Jean-Baptiste Niccolini. L'Italie de 1860 est l'œuvre de ces poètes populaires, plus encore que celle des publicistes et des soldats.

Dévoué à son enseignement, notre collègue, non content de puiser aux sources de l'érudition, est allé tout récemment chercher en Italie même les précieux éléments d'un cours, dont il est dès lors aisé de pressentir le puissant intérêt.

Je me résume, Messieurs : Lucien et son époque ; le XVIIIe siècle littéraire, représenté par ses quatre plus grands noms ; l'histoire approfondie et complète de la comédie italienne ; l'École Stoïcienne et ses destinées ; enfin le tableau des luttes douloureuses du XVIe siècle et du règne réparateur de notre Henri IV : tels seront les sujets divers dont nous aurons l'honneur de vous entretenir.

Ce sont des entretiens auxquels nous vous convions ; c'est à dessein que j'emploie le mot le plus simple,

j'ai presque dit le plus familier. Nous répudions en effet toute prétention à l'éloquence. L'art d'enchaîner des phrases pompeuses et d'enfler des périodes sonores, n'est pas notre art. Notre ambition est de vous offrir un enseignement sérieux, méthodique et solide. Nous avons nos auditeurs en trop haute estime, pour ne pas être assurés que les instruire sera toujours le meilleur moyen de leur plaire.

Je rappellerai aux étudiants,—peut être l'ont-ils oublié,— qu'auprès de la Faculté de Droit il existe une Faculté des Lettres, dont les portes seront toujours ouvertes aux jeunes hommes de bonne volonté.

§ II. — CONFÉRENCES.

Sous les auspices de M. le Recteur, et grâce à son concours aussi énergique qu'éclairé, nos conférences préparatoires à la Licence ont pris un grand développement. Cette modeste et utile institution nous semble appelée à rendre au corps enseignant de si bons services, que vous me permettrez d'entrer à ce sujet dans quelques détails.

Nous avons eu pour disciples assidus huit maîtres-répétiteurs et quatre maîtres auxiliaires de notre Lycée. A ces douze jeunes maîtres se sont adjoints volontairement trois étudiants de la Faculté de Droit. Des raisons de santé ont empêché l'un d'eux de persévérer; les deux autres nous sont restés fidèles presque jusqu'à la fin.

Quatre jeunes professeurs des Colléges d'Armentières, d'Arras, d'Hazebrouck, de Valenciennes, se sont ren-

dus, chaque semaine, à Douai, avec une exactitude exemplaire, pour assister à la conférence de littérature ancienne, et pour soumettre à l'examen du professeur des compositions écrites. Tous les mercredis, notre collègue comptait autour de sa chaire, dix-neuf jeunes gens, tous désireux d'apprendre.

Ce n'était pas assez au gré de notre zèle. Nous nous sommes mis spontanément à la disposition des professeurs de notre ressort, que leur éloignement du chef-lieu académique empêchait de venir chercher nos instructions verbales. Le Doyen, sur leur demande, leur transmet des sujets de devoirs ; ils traitent ces sujets dans leurs rares instants de loisir. Ces compositions nous sont soumises, et nous les renvoyons scrupuleusement à leurs auteurs avec nos observations et nos notes.

Quel est le but vers lequel tendent tous nos efforts ? C'est de venir efficacement en aide à tous ceux qui ont embrassé la difficile carrière de l'enseignement ; c'est d'assurer le recrutement de nos nombreux Colléges, et de rendre, par cela même, dans toute l'étendue de notre Académie l'instruction plus solide et plus forte.

Telle est, à cet effet, notre organisation à peu près définitive :

Tous les aspirants, qui sont présents à Douai, assistent, chaque semaine, à nos six conférences, où nous leur enseignons la Grammaire, la Littérature, la Philosophie et l'Histoire.

Cenx qui sont assez rapprochés du chef-lieu, assistent au moins à une conférence par semaine, et nous apportent des devoirs écrits.

Ceux enfin qui sont séparés de nous par de trop grandes distances, ne sont pas abandonnés à eux-mêmes ; ils se trouvent placés encore sous notre affectueuse direction.

C'est ainsi que nous avons trouvé le secret de ne repousser personne, et de devenir les guides et les patrons de tous les membres de la famille universitaires qui ont besoin de conseils et d'appui.

Puisse notre œuvre devenir féconde, et nous nous tiendrons pour dignement récompensés !

Examens.

§ Ier. — LICENCE.

La Faculté a tenu, aux époques fixées par le réglement, ses deux sessions de Licence.

A la session de novembre, *cinq* candidats seulement se sont présentés ; *trois* ont été déclarés admissibles, et, après les épreuves orales, jugés dignes d'obtenir le grade ; ce sont, par ordre de mérite.

MM. 1. *Duprez*, maître auxiliaire au Lycée de Douai;
2. *Voizard*, professeur au Collége de Bailleul ;
3. *Ridoux*, professeur au Collége d'Hazebrouck.

Douze candidats se sont présentés à la session de uillet ; *cinq* ont été déclarés admissibles, et définitivement admis après les épreuves orales. Ce sont, par ordre de mérite :

MM. 1. *Comte*, étudiant en Droit, employé au ministère de la Maison de l'Empereur;
2. *Delplanque*, professeur au Collége de Sedan;

MM. 3. *Morel*, professeur au Collége de Laon;
4. *Poirier*, maître répétiteur au Lycée de Douai;
5. *Tischbauer*, élève de l'Ecole Normale Ecclésiastique des Carmes.

Ainsi, sur *dix-sept* candidats, *huit* ont été admis au grade. Si l'on considère les difficultés de cet examen, c'est un résultat satisfaisant.

Parmi les *huit* élus, *cinq* avaient suivi plus ou moins longtemps nos conférences. *Deux* autres avaient sollicité le secours de de nos conseils. Un seul, étranger à notre ressort, n'avait pas eu recours à nous pour sa préparation.

Nous n'en avons pas moins vivement applaudi à son succès. Cet heureux candidat, reçu le premier à notre session de juillet, est un étudiant en Droit. Puisse son exemple trouver dans notre jeune Faculté de Droit de courageux imitateurs ! Il n'est pas de carrière libérale, où le diplôme de Licencié ès-lettres ne soit pour celui qui l'a conquis un titre honorable et une haute recommandation.

§ II. — BACCALAURÉAT.

Dans les deux sessions ordinaires du mois de novembre et du mois d'août, ainsi que dans l'imperceptible session du mois de mai, la Faculté a examiné, tant à Douai qu'à Amiens, 315 candidats. Elle en a ajourné 131 après les épreuves écrites, 30 après les épreuves orales; en tout 161. 154 ont été admis admis au grade : La proportion est environ de 49 sur 100 ; presque la moitié.

Sur les 154 candidats admis, 101 , les plus humbles, se sont contentés de la modeste mention : *Passablement;* 48 ont obtenu la mention assez honorable : *Assez bien;* 5 ont mérité la mention honorable : *Bien*, mention désormais fort difficile à conquérir. Voici les noms de ces cinq élus :

MM. 1. *Beldame* (François-Auguste), né à Amiens, Somme.
2. *Faucheux* (René-Augustin), né à Douai, Nord.
3. *Huet* (Pierre-Louis-Edmond) , né à Bailleul , Nord.
4. *Koszutski* (Edouard-Joseph) , né à Douai , Nord.
5. *Pannier* (Ernest-Louis), né à Lille, Nord.

Sur les 315 candidats, 12 étaient bacheliers ès-sciences ; 11 ont été admis, un seul a été ajourné.

L'an dernier , nous constations avec un sentiment de regret que le niveau des études tendait à s'abaisser. Cette année nous nous empressons de signaler quelques progrès, bien lents encore et peu sensibles. Nous avons l'espoir fondé que ce mouvement ne s'arrêtera pas , et nous augurons bien de l'avenir.

Travaux particuliers des Professeurs.

M. Colincamp a fait paraître , dans la presse périodique de savants articles sur les principaux membres de l'Académie Française et sur quelques-unes des grandes publications contemporaines.

Sous ce titre : *Caractères et talents* , M. Courdaveaux

a réuni en un beau volume des études littéraires, dont vous avez pu les premiers apprécier la valeur, car elles sont presque toutes empruntées à son enseignement dans notre Faculté.

Outre de nombreux travaux d'érudition, publiés par des journaux de Paris ou par des revues savantes, M. Hillebrand, dans un livre instructif, a fait connaître au public Français l'organisation de la Prusse, l'initiant à tous les détails de l'administration de cet important pays.

Le professeur d'Histoire a eu l'honneur de déposer entre les mains de S. E. Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique le manuscrit complet du IVe volume des *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane* Ce volume comprend les documents inédits qui se rapportent au règne du dernier des Valois.

M. Tissandier a été nommé titulaire de la chaire de Philosophie de notre Faculté. Cette nomination, qui nous attache par des liens plus étroits un collègue, qui était notre ami avant de devenir notre élu, a été accueillie par nous tous avec une joie sincère et profonde.

Pardonnez-moi, Messieurs, si je cède involontairement à un légitime sentiment d'orgueil. Jamais notre chère Faculté ne s'est trouvée dans une situation meilleure. Tous ses membres sont titulaires, et en possession définitive de leurs chaires. La considération publique l'environne. Ses cours sont assidûment suivis par des auditeurs éclairés et bienveillants. Le nombre des

candidats qui placent en elle leur confiance, et qui lui demandent les grades du Baccalauréat et de la Licence, tend incessamment à s'accroître. Enfin, les soins et les peines qu'elle se donne pour répandre l'instruction parmi les jeunes maîtres de ce vaste ressort, ont été vivement appréciés par Monsieur le Ministre, qui, à deux reprises, l'a mise à l'ordre du jour dans le Bulletin Universitaire. Cet éloge vous était bien dû, mes honorés et chers collègues; car vous ne faites pas seulement le devoir, vous vous y dévouez! Que cet hommage vous soit rendu en présence de ce public, dont le suffrage a pour vous tant de prix, et dont toutes les sympathies vous sont acquises.

TABLEAU STATISTIQUE DES EXAMENS.

SESSIONS.		NOMBRE des CANDIDATS.	ADMIS avec la mention			TOTAL.	AJOURNÉS		TOTAL.
			Bien.	Assez bien.	Passablement.		Après les épreuves écrites.	Après les épreuves orales.	
Session de novembre. . .		78	1	7	31	39	33	6	39
Session de mai.		4	»	»	2	2	»	2	2
Session d'août	Amiens.	55	1	9	22	32	21	2	23
	Douai. .	178	3	32	46	81	77	20	97
Totaux. . .		315	5	48	101	154	131	30	161

M. de Folleville, agrégé à la Faculté de Droit, est autorisé par M. le Président à lire sur les travaux des élèves le rapport suivant :

Monsieur le Recteur, Monseigneur, Messieurs,

C'est toujours, pour l'interprète de la Faculté, dans cette réunion solennelle, une tâche bien douce à remplir que celle de vous rendre compte des travaux de MM. les étudiants. Dans ces concours, en effet, placés à la fin de chacune des années d'études juridiques, apparaissent en germe les qualités éminentes du raisonnement et de l'intelligence, qui promettent, pour l'époque de leur complet épanouissement, des jurisconsultes sérieux et des hommes vraiment utiles à leur pays. De plus, ce rapport annuel est un hommage légitime, rendu aux sacrifices intelligents de votre noble cité, et aux vues élevées des Conseils Généraux et de l'Etat, dont les libéralités ont permis d'instituer ces épreuves. Enfin, nous mêmes, vivant de la même vie que nos chers disciples, associés à la direction de leurs études, témoins de leur constante assiduité, nous sommes heureux, en proclamant ici les noms des vainqueurs, d'applaudir avec vous à leurs succès, qui sont la meilleure récompense et le couronnement de nos efforts.

Cette année, du reste, la Faculté a pu se féliciter

des travaux distingués qui lui ont été soumis, soit dans les concours ouverts entre les docteurs et aspirants au Doctorat, soit dans les concours entre les aspirants à la Licence : je donne naturellement le pas au concours de Doctorat.

Son Exc. M. le Ministre de l'Instruction Publique, parmi les trois sujets présentés à la fin de l'année dernière par la Faculté, avait choisi *la Théorie de la date certaine.*

C'est un sujet d'un ordre un peu abstrait, exclusivement juridique, mais, en même temps, d'une importance pratique considérable, puisqu'il s'agit de prévenir les fraudes, les captations, les surprises de tout genre : on conçoit, en effet, qu'au moyen d'antidates, empêchant de remonter à la source des actes, et par suite, d'interroger les témoins, de rappeler exactement les souvenirs, il puisse être facile d'anéantir tout contrôle sérieux de la part des intéressés. Quand, au contraire, la mort de l'un des signataires, la relation de la substance de la convention dans un acte authentique, ou surtout l'enregistrement sont venus conférer à l'écrit une origine certaine, une date irrécusable, alors on peut procéder avec sûreté à l'examen approfondi de l'engagement pris et des circonstances dans lesquelles il est intervenu.

La Faculté demandait aux concurrents, sur cette matière délicate, une étude méthodique, une composition sérieusement méditée et fortement empreinte de la personnalité de son auteur, en un mot une monographie mettant bien en relief le problème à résoudre

et les éléments de solution. Ce qui, en effet, à notre époque, devient surtout nécessaire, c'est un travail d'exploration et de critique : grâce aux nombreuses et excellentes publications qui se sont succédées, nous avons une immense variété de matériaux, un riche fonds commun ; mais il importe de faire un choix, il faut savoir signaler les lacunes et tenter les redressements là où l'on aperçoit des déviations ; et, à ce point de vue, il est vrai de dire, suivant la belle image du poète, que chacun de nous reçoit le flambeau des mains de celui qui le précède, avec le devoir de le porter toujours plus avant, en refoulant les ténèbres du doute, en écartant les notions inexactes et en affermissant les vrais principes dont le triomphe peut seul assurer la sécurité des transactions privées, — *Et quasi cursores, vitaï lampada tradunt.*

L'attente de la Faculté, Messieurs, n'a point été trompée : Deux mémoires excellents lui ont été présentés, l'un émanant de M. Eugène Allaert, l'autre de M. Ernest Taisne. — Je ne prends pas le soin d'indiquer les devises : car, nous avons ici le droit (et je viens d'en user), de dévoiler les noms qu'elles couvraient.

La Faculté a été unanime à reconnaître la valeur relative et absolue du travail présenté par *M. Eugène Allaert*, et elle lui a décerné la première médaille d'or. — Le mémoire couronné se recommande, en effet, par des qualités à la fois brillantes et solides : le style de l'auteur plaît et attache tout d'abord : il est toujours l'expression juste de pensées vraies et exactes : il ne manque ni de chaleur, ni de mouvement, surtout

lorsque l'auteur se trouve aux prises avec les doctrines qui n'emportent pas son adhésion. — *Quant au fonds*, le travail de M. Allaert se distingue par l'excellence de la méthode et par la rigueur des déductions : il débute par un exposé historique , sobre comme il convenait dans un pareil sujet, — trop sobre peut-être : car l'auteur a négligé de consulter les origines romaines, toujours intéressantes cependant à reconnaître et à étudier, alors même qu'elles ne fournissent pas des aperçus tout-à-fait complets : la Faculté a regretté que ni l'un ni l'autre des concurrents n'ait eu la pensée de se reporter aux titres du Digeste et du Code — *de fide instrumentorum* : — sauf cette légère critique, nous n'avons que des éloges à donner au mémoire de M. Allaert : toutes les questions ont été soulevées et judicieusement résolues ; nous féliciterons particulièrement l'auteur du soin qu'il a mis à rapporter , sur chaque point, la jurisprudence, cette partie animée de la législation, — *viva vox juris civilis*,—suivant l'heureuse expression du jurisconsulte Marcien. (L. 8 ff. de justitia et jure.) En un mot, le travail couronné révèle une personnalité distinguée , un esprit indépendant et ouvert , des tendances droites et élevées : nous espérons que le nouveau succès de M. Allaert sera , à ses vœux , un engagement pour l'avenir, autant et plus encore qu'une récompense.

La seconde médaille d'or a été attribuée, par la Faculté , au mémoire présenté par ***M. Ernest Taisne:*** ce travail témoigne, en effet , d'un esprit original et investigateur : le sujet est creusé jusques dans ses plus

secrets replis ; — parfois cependant, l'auteur se laisse entraîner vers des régions un peu lointaines, faisant toujours preuve sans doute d'érudition, mais oubliant légèrement le précepte du maître :

> . . . . Ne vous chargez point d'un détail inutile ;
> . . . .
> Qui ne sait se borner, ne sut jamais écrire.
>
> (BOILEAU, *art poétique*)

Ce n'est pas là, au reste, la seule critique qui doive être dirigée contre le travail de M. Taisne : le péché d'abondance n'eût pas suffit à le faire descendre au second rang :—Mais, quant au style d'abord, la Faculté a constaté de regrettables négligences : il semble que l'auteur, pour se trouver prêt dans les délais réglementaires, ait dû précipiter la rédaction matérielle de son mémoire. — Et ces inexactitudes de style ont, quant au fonds, entraîné parfois un certain vague dans les idées : la formule juridique ne ressort pas toujours avec la netteté désirable : elle est souvent obscurcie par l'abus des métaphores, dangereuses surtout dans la littérature juridique, qui réclame essentiellement l'exactitude dans l'expression de la pensée.

Nous n'hésitons pas à formuler nettement ces critiques, parceque l'auteur est de ceux auxquels il suffit de montrer une fois l'écueil, pour qu'ils sachent ensuite l'éviter : il y a, dans le mémoire couronné, le germe d'une excellente monographie et nous espérons que M. Taisne ne négligera pas cette publication : qu'il modifie un peu ses exagérations de style, qu'il supprime

quelques hors d'œuvre; puis qu'il groupe ses idées excellentes, ses théories, parfois toutes personnelles, autour de divisions plus méthodiques, et l'impression de son travail lui fera grand honneur : M. Taisne a horreur du banal, du vulgaire ; il n'accepte les idées qui ont cours, qu'après en avoir sérieusement contrôlé l'exactitude ; il ne considère pas l'autorité des noms, mais la valeur des théories émises : ce sont là des qualités précieuses, et elles devaient infailliblement nous séduire, se révélant tout-à-coup chez un esprit jeune et vigoureux.

J'ai maintenant à vous entretenir, Messieurs, des *concours entre les aspirants à la licence* : il ne s'agit plus, comme tout à l'heure, de travaux élaborés dans le silence du cabinet, et pour lesquels une année entière soit accordée : un sujet, tiré au sort, est désigné aux candidats qui doivent le traiter en six heures, sans autre secours que celui des textes.

Concours de première année. — *En première année*, les concours portent sur le Droit Romain et sur le Droit Français.

En droit Romain, les candidats avaient à traiter, — *Du juste titre et de la bonne foi en matière d'usucapion.*

Parmi les 13 compositions qui lui ont été remises, la Faculté en a surtout distingué *quatre* : ce sont, en les classant par ordre de mérite, celles de MM. François Tribou, Herreng, Georges Destombes et Lusardy.

La composition de *M. Tribou* est, à tous égards, très-remarquable : la richesse des développements té-

moigne d'un travail assidu ; la sûreté de doctrine indique un esprit habitué à réfléchir et à méditer ; c'est à peine si, çà et là, quelques inexactitudes de langage viennent rappeler au lecteur qu'il a entre les mains l'œuvre d'un étudiant de 1re année, et non pas celle d'un jurisconsulte déjà formé Aussi la Faculté lui a-t-elle décerné la première médaille.

La seconde médaille a été obtenue par *M. Herreng :* ce n'est pas à dire qu'il n'y ait une notable distance entre cette composition et la précédente : mais la Faculté a pensé qu'il fallait tenir grand compte du mérite *absolu*. Or, appréciée à ce point de vue, la dissertation de M. Herreng était assurément digne d'obtenir une médaille. Elle se distingue, en effet, par la netteté, l'exactitude, la sobriété des développements, en même temps qu'elle est d'une lecture facile et agréable, grâce à d'excellentes qualités de forme.

M. Georges Destombes, auquel la première mention a été décernée, a fait preuve de connaissances sérieuses. Son exposition méthodique et l'exactitude des principes lui ont valu une récompense, malgré plusieurs hors-d'œuvre, et des lacunes regrettables en ce qui concerne le juste titre, cet élément fondamental de toute usucapion.

Enfin, une deuxième mention a été attribuée à *M. Lusardy,* esprit distingué, dont la dissertation est, à beaucoup d'égards, très-satisfaisante, et qui eût pu obtenir un sucès plus éclatant, s'il n'avait pas laissé son travail incomplet et inachevé.

En Droit français, les candidats au concours de pre-

mière année ont vu tomber au sort, — *De la possession d'état en matière de mariage et en matière de filiation* ; — sujet d'une haute importance au point de vue *social*, puisqu'il se rattache à l'état des personnes ; — sujet non moins intéressant au point de vue *juridique*, à cause de la gravité des questions qu'il soulève.

Ici encore la Faculté a rencontré une noble émulation ; et sur *treize* compositions révélant toutes une étude sérieuse, elle a pu en retenir quatre, celles de MM. Georges Destombes, Herreng, Fichaux, et Pierre Derbigny. — Et, pour le dire en passant, Messieurs, vous remarquerez que l'étude du Droit Romain ne nuit pas au Droit Français, — bien au contraire, — puisque les deux médailles de ce dernier concours ont été obtenues par deux candidats, MM. Destombes et Herreng, déjà distingués par la Faculté dans la précédente épreuve.

M. Georges Destombes, auquel la première médaille est attribuée, a présenté un travail extrêmement complet, où les principes sont habilement posés et leurs conséquences logiquement déduites : l'auteur fera bien cependant de se défier d'une certaine propension à la phraséologie, et il eut dû s'étendre plus longuement sur la possession d'état en ce qui concerne l'enfant légitime.

Au second rang vient la dissertation de *M. Herreng* : Nous retrouvons encore ici les qualités dont le candidat a fait preuve dans le concours de Droit Romain, savoir, — l'étude approfondie des principes, la sûreté du raisonnement, et l'élégance du style : — M. Herreng eût même pu disputer avec avantage la première place,

s'il n'avait pas été tout-à-fait insuffisant dans l'exposition de son sujet, en tant qu'il touche spécialement à la filiation naturelle.

Au-dessous des précédentes compositions, et à une notable distance quant à leur mérite intrinsèque, viennent prendre rang les travaux de *MM. Henri Fichaux* et *Pierre Derbigny :* Ces deux dissertations, inexactes sur plusieurs points de détail, sont, de plus, tout-à-fait incomplètes en ce qui touche la possession d'état appliquée à la filiation naturelle : elles témoignent toutefois d'un travail suivi et de connaissances assez approfondies ; le plan en est logique et la rédaction matérielle satisfaisante : aussi la Faculté n'a-t-elle pas hésité à décerner deux mentions honorables, la première à M. Fichaux, qui a fait preuve, en général, d'une plus grande sûreté de doctrine, la seconde à M. Pierre Derbigny.

CONCOURS DE SECONDE ANNÉE. — *Entre les étudiants de seconde année*, deux concours sont ouverts, — l'un sur une question de Droit civil, — l'autre sur une question se rattachant soit à la Procédure civile, soit à la Législation criminelle.

Le sujet, proposé pour le *concours de Droit civil* a été la théorie de la possession des meubles et l'explication de la règle célèbre posée par l'art. 2279, « qu'*En fait de meubles possession vaut titre.* » C'est là un principe d'une application fréquente, et pourtant sur la nature et la portée duquel les interprètes sont, encore aujourd'hui, loin de s'entendre.

Sur cinq dissertations qui ont été déposées, la Faculté en a retenu deux, celles de MM. Declerfayt et Paul Gauwain.

Le travail de *M. de Clerfayt*, qui a obtenu la première médaille, se recommande surtout par une division méthodique, par l'examen sérieux des principales difficultés, enfin par la clarté du style.

La composition de *M. Gauwain*, qui dénote peut-être une personnalité plus originale, n'a mérité cependant que la seconde médaille : l'auteur a négligé, en effet, de suivre une division suffisamment nette, et il en est resulté un certain embarras dans l'exposition de son sujet; de plus, le style laisse un peu à désirer : toutefois, la Faculté a trouvé, dans cette dissertation, l'empreinte d'nn esprit sérieux et la preuve d'un travail constant : — M. Paul Gauwain a su, du reste, se ménager une brillante revanche dans le *concours de Législation criminelle et de Procédure civile* auquel j'arrive maintenant.

Voici la question proposée : *Des conséquences civiles des peines.*

Six compositions ont été présentées : la Faculté en a retenu *trois*, qu'elle a classées dans l'ordre suivant : première médaille : M. Paul Gauwain ;—deuxième médaille : — M. Charles Declerfayt ;—puis, une mention très-honorable à M. Druelle.

Les qualités principales, qui ont assuré la préférence à *M. Paul Gauwain*, sont, d'une part la richesse et l'abondance des développements, — et d'autre part l'excellence de la méthode ; l'auteur a précisément

évité ici les défauts signalés dans son précédent travail : il a présenté les principes dans un ordre convenable ; il a abordé toutes les parties de son sujet, — et c'est à peine si l'on trouve ça et là quelques légères inexactitudes, qui n'altèrent d'ailleurs en rien le mérite général de l'œuvre.

Nous retrouvons au second rang, ***M. Charles de Clerfayt*** qui, dans ce concours comme dans le précédent, a fait preuve d'une connaissance approfondie de la matière : son travail révèle un esprit ferme et synthétique ; la précision de l'idée s'unit à la fermeté du style : — Mais, si la précision est une qualité, c'est à la condition de ne pas exclure une certaine abondance de développements : or précisément, M. Declerfayts a été par trop concis sur divers points importants.

Nous adresserons le même reproche au travail, d'ailleurs fort estimable de ***M. Druelle***, auquel une mention très-honorable est accordée : le candidat a montré d'excellentes qualités, — justesse quant au fonds des idées et sûreté d'expression ; — mais il a péché par une crainte exagérée de l'ampleur.

CONCOURS DE CAPACITÉ.—Je ne mentionnerai que pour mémoire, Messieurs, le concours ouvert entre les aspirants au brevet de capacité : le sujet proposé était : *La comparaison de l'acte authentique et de l'acte sous seing privé au point de vue de la force probante.*

Deux candidats se sont présentés ; mais la Faculté a eu le regret de constater que ni l'une, ni l'autre des compositions remises ne réunissait les qualités élevées

que suppose un concours : en conséquence, aucune récompense n'a pu être décernée.

Concours de troisième année.—J'arriveaux *Concours de troisième année*, dont l'un porte sur le Droit romain et l'autre sur le Droit français : — pour être admis à ces concours, les candidats doivent avoir, dans leurs examens antérieurs , obtenu majorité de boules blanches.

Pour le Droit romain, les concurrents ont vu tomber au sort la *théorie de la représentation dans les actes juridiques*.

La Faculté, sur les quatre compositions qui lui ont été remises, en a retenu deux, celles de *MM. Cardon* et *Vincent Montaigne*.

M. Cardon a parfaitement compris son sujet et l'a complètement troité : la question était étendue et complexe ; il l'a encore agrandie et fécondée : il n'a omis aucune difficultés, il n'a négligé aucun aperçu : il a tout dit et dans les meilleurs terme : aussi la Faculté lui a-t-elle décerné la *première médaille*.

M. Montaigne, qui a obtenu la seconde médaille , a présenté une dissertation bien divisée, facilement écrite et recommandable par sa grande clarté. Mais l'auteur, bien qu'il ait abordé toutes les faces de son sujet, ne l'a cependant pas creusé autant que son concurrent. C'est à ce défaut de développements qu'il doit d'être resté au second rang.

Voici la question de Droit français :—« *Des effets de la cessation de paiements et du jugement déclaratif de*

faillite, relativement à l'inscription des privileges et hypothèques »

Les concurrents ont déposé six compositions, parmi lesquelles, *deux* seulement ont paru à la Faculté mériter une récompense : la première médaille est attribuée à *M. Cardon* et la seconde à *M. Vincent Montaigne ;* ce sont précisément les deux lauréats du concours de Droit romain ; — nouvelle preuve de l'influence heureuse que cette étude exerce sur l'étude de notre législation actuelle.

La composition de *M. Cardon* se recommande surtout par l'excellence de la méthode, la sûreté de doctrine et l'élégance du style : — il y a bien quelques hors-d'œuvres, — quelques inexactitudes en ce qui concerne le privilége du vendeur, — une certaine insuffisance sur la séparation des patrimoines : — mais l'ensemble du travail est excellent, les principes sont bien posés et leurs conséquences logiquement déduites : c'est, en somme, une dissertation très satisfaisante.

La composition de *M. Vincent Montaigne* mérite les mêmes éloges, et les deux concurrents se sont joints de fort près : mais le travail de *M. Montaigne* est inférieur au point de vue de la méthode : l'auteur sait beaucoup, mais il a mal distribué ce qu'il savait : et il en est résulté une certaine confusion qui a enlevé à une dissertation d'ailleurs fort bien conçue, le premier rang auquel elle eût pu, sans doute, autrement prétendre.

Tel est, Messieurs, l'honorable bulletin des travaux et des succès de nos élèves.

Puissent-ils trouver, dans les récompenses qui vont être distribuées, de puissants motifs d'émulation et d'encouragement.

Et quelle science, en effet, mériterait mieux leur attention ?

Cicéron, faisant, dans ce magnifique langage dont il a le secret, l'éloge des belles lettres, s'est écrié quelque part : « Les lettres servent d'aliment à l'adolescence et » d'amusement à la vieillesse ; elles embellissent nos » jours prospères, et nous offrent, dans le malheur, » un refuge, une consolation : — elles veillent avec » nous :— elles nous accompagnent dans nos voyages; » — elles nous suivent encore aux champs (1). »

Ce sont là, en effet, les avantages de toute étude, et *le droit* peut à juste titre, les revendiquer : — mais il en a aussi qui lui sont propres.

Le jurisconsulte Ulpien nous apprend que la *Jurisprudence* est la connaissance, à la fois des choses divines et humaines, — *divinarum atque humanarum rerum notitia ;* — parce qu'en effet, recevant ses inspirations de la morale la plus pure, elle leur imprime la sanction du pouvoir social, après les avoir appropriées aux exigences du temps et du pays :

Science active et militante, toujours aux prises avec les faits, elle est nécessairement l'expression la plus haute, la plus éclatante de la civilisation d'un peuple ;

(1) Hæc studia adolescentiam alunt, senectutem oblectant, secundas res ornant, adversis perfugium ac solatium præbent; delectant domi, non impediunt foris ; — pernoctant nobiscum, peregrinantur, rusticantur (Cicéron pro Archià chap. VII).

Science de raisonnement, elle développe l'intelligence, elle agrandit les idées.

Pour nous, Messieurs, notre œuvre est accomplie, si, au sortir de cette école, les étudiants emportent, dans les différentes carrières de leur choix, le goût de l'étude, l'amour des choses élevées, le culte du beau, du vrai et du juste : — car c'est là le fonds du droit : — *jus est ars boni et æqui.*

M. Morel, secrétaire de la Faculté de Droit, a clos la séance en proclamant la liste suivante des lauréats qui sont venus recevoir leurs prix et médailles des mains du Président ainsi que de ses assesseurs :

CONCOURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE

1866-1867.

1re ANNÉE.

Médailles et prix dus à la libéralité des Conseils généraux de la circonscription Académique.

Droit Romain.

1er Prix. Tribou, François-Joseph-Emile, de Cambrai (Nord).

2e id. Herreng, Henri-Louis-Charles, de Béthune (Pas-de-Calais).

DEUX MENTIONS HONORABLES.

1re Destombes, Georges-César-Félix, de Lille (Nord).

2e Lusardy, Georges-François-Xavier, de Valenciennes.

Code Napoléon.

1er Prix. Destombes, de Lille, déjà nommé.

2e id. Herreng, de Béthune, déjà nommé.

DEUX MENTIONS HONORABLES.

1re Fichaux, Henri, d'Haubourdin.

2e Derbigny, Pierre, d'Haubourdin.

2e ANNÉE.

Médailles et prix dus à la libéralité des Conseils généraux de la circonscription Académique.

Code Napoléon.

1er Prix. DE CLERFAYT, Charles-Edouard, d'Amiens.
2e id. GAUWAIN, Paul-Marie-Joseph, de Lille.

Législation criminelle et procédure civile et criminelle.

1er Prix. GAUWAIN, de Lille, déjà nommé.
2e id. DE CLERFAYT, d'Amiens, déjà nommé.

MENTION TRÈS HONORABLE.

DRUELLE, Auguste, de Douai.

3e ANNÉE.

Médailles et prix dus à l'État et à la libéralité des Conseils généraux du ressort Académique.

Droit Romain.

1er Prix. CARDON, Emile-Etienne, de Lille.
2e id. MONTAIGNE, Vincent, de Lille.

Droit Français.

1er Prix. CARDON, de Lille, déjà nommé.
2e id. MONTAIGNE, de Lille, déjà nommé.

4e ANNÉE (Doctorat).

Médailles et prix dus à la libéralité de l'État et des Conseils généraux du ressort Académique.

—

Sujet de concours donné par Son Exc. M. le Ministre de l'Instruction Publique.

1er Prix. ALLAERT, Eugène-Landry-Joseph, de Douai.
2e id. TAISNE, Ernest-Félix, de Solesmes (Nord).

Douai.—Imp. O. DUTHILLŒUL et A. LAIGLE, 12, rue des Procureurs.